



FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

APPEL A COTISATION FEDERALE SAISON 2023/2024

Conformément à l'assemblée générale du comité départemental qui s'est tenue le 5 février 2023, votre association est redevable au titre de la cotisation Fédérale 2023/2024,

De la somme de : 250€

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement avant **le 21/10/2023**

Option n°1 : par chèque, à l'ordre du [Comité départemental Karaté de Haute-Savoie](#)

A transmettre à l'adresse suivante :
Comité départemental Karaté de Haute-Savoie
47, chemin des Lunes
74330 POISY

IMPORTANT : bien inscrire le numéro d'affiliation de votre club au dos du chèque

Option n°2 : par virement bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8024 1800 0153 8094 929

Domiciliation
CCM DE MEYTHET

Une attestation de paiement vous sera adressée avec l'autocollant « Club officiel affilié 2023-2024

Nous vous en remercions par avance et vous assurons de salutations sportives les meilleures.

Gamra DUMONT
Présidente du Comité départemental de
Haute-Savoie de KARATE et DA